

**SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE
MAGELIS****Comité Syndical du 22 mai 2026****Délibération n°37/2026**

L'an deux mille vingt-six, le 22 mai à seize heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame La Présidente en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 5 mai 2026.

Membres présents : messieurs Patrice BOUTENEGRE, Michel CARTERET, Michaël LAVILLE, Xavier BONNEFONT, Gérard DESAPHY.

Mesdames Martine PINVILLE (Pouvoir de Madame Virgine LEBRAUD), Fabienne GODICHAUD, Nicole BONNEFOY, Hélène GINGAST, Nelly VERGEZ, Stéphanie GARCIA, Laetitia REGRENIL, Zalissa ZOUNGRANA.

Membres absents ou excusés : messieurs Philippe BOUTY, Jean-François DAURE, Patrick MARDIKIAN, François NEBOUT.

Mesdames Virginie LEBRAUD (Pouvoir à Madame Martine PINVILLE), Caroline COLOMBIER, Emilie RICHAUD.

Membres consultatifs absents : messieurs Alain LEBRET, Andreas KOCH.

Secrétaire de séance : madame Laetitia REGRENIL.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	13
Pouvoir(s)	1
Absent(s)	7
Votants	14

Objet : Subvention du SMPI Magelis à l'association SO-GAMES pour l'année 2026

Le SMPI Magelis souhaite renouveler son soutien à l'association des professionnels du jeu vidéo SO-GAMES, qui rassemble les acteurs de la filière en Nouvelle-Aquitaine, autour des pôles notamment de Bordeaux et d'Angoulême.

La dynamique de croissance de la filière se reflète dans l'évolution du nombre d'adhérents, passé de 54 membres en 2022 à 89 en 2023, puis 109 membres en 2024 et 2025. Aujourd'hui, SO- GAMES rassemble **plus de 110 structures**.

Elle a pour objectif de renforcer les coopérations entre les différents écosystèmes du territoire régional et de promouvoir à l'extérieur, en France et à l'étranger, la destination néo-aquitaine pour implanter son entreprise de jeu vidéo.

Cette union entre tous les acteurs régionaux permet de positionner la Nouvelle-Aquitaine en acteur majeur de la filière en France et de lui conférer plus de visibilité face aux autres régions qui se sont structurées chacune autour d'une marque forte.

SO- GAMES bénéficie du soutien de plusieurs institutions territoriales :

- Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine: 70 K€
- Bordeaux Métropole : 30 K€
- GrandAngoulême : 10 K€

Les cotisations des membres s'élèvent à 38 K€.

Pour Magelis, l'enjeu en particulier est de soutenir les talents installés en Charente, pour la plupart de taille modeste, en développant leurs capacités de réseautage local, régional, national et international.

La subvention octroyée par Magelis, aux côtés des autres partenaires, permettra à l'association de réaliser de nombreux projets visant cet objectif :

- Elaboration de la programmation et participation à l'animation de la Game Conf 2026 co-organisée par Magelis et SO·GAMES et contribution à la communication de l'évènement auprès des réseaux professionnels nationaux
- Organisation de la session Game Invest à Angoulême le lendemain de la Game Conf
- Organisation d'afterworks à Angoulême
- Participation avec un stand à la Gamescom à Cologne
- Organisation d'un nouvel événement à destination des membres de l'association, le Winter Camp

Cela offrira également à Magelis une visibilité au sein de la filière régionale, nationale et internationale du jeu vidéo.

Le budget prévisionnel 2026 de SO GAMES s'élève à 327 650 €.

Pour mettre en place ses actions, SO·GAMES sollicite Magelis pour un soutien financier d'un montant de 20 000 €.

.....

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- **acceptent le principe et les termes de la convention à intervenir entre Magelis et l'association SO·GAMES prévoyant un soutien financier d'un montant de 20 000 € au titre de l'année 2026 ;**
- **autorisent Madame la Présidente à signer la convention de partenariat afférente ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.**

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 1er juin 2026
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 1er juin 2026
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 1er juin 2026

Signé: La Présidente

Stéphanie GARCIA
Présidente du Pôle Image Magelis

